EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française Département de L'Aveyron

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

Séance du 19 octobre 2023

Délibération n° D2023-058

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre, à vingt heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Georges-de-Luzençon, sous la présidence de M. Didier CADAUX, Maire de la Commune de Saint-Georges-de-Luzençon, dûment convoqués le 15 octobre 2023.

Présents: BEAUMONT Yvon, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Edith, CHUREAU Esther,

DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, FORT Dominique, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian,

LEPETIT Philippe, MUYS Elisabeth, THOMAS Remi et VICENTE Florian.

Formant la majorité des membres en exercice

<u>Procuration(s)</u>: ARIZA Emmanuelle (pouvoir à GALTIER Samuel), BERNARD Jean Luc (pouvoir à VICENTE

Florian), CARRIERE Philippe (pouvoir à EGEA Frédéric), FAGES Christine (pouvoir à

CHUREAU Esther)

Absent(s) excusé(s): LOPEZ Emilie

Nombre de Membres en Exercice : 19 Nombre de Membres présents : 14 Nombre de suffrages exprimés : 18 Vote(s) Pour : 18

Vote(s) Pour: 18
Vote(s) Contre: 0
Absentions(s): 0

Publiée le : 20/10/2023

Transmise au Représentant de l'État le : 20/10/2023

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. EGEA Frédéric** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération : Budget Communal 2023 : Décision modificative n°02

Il conviendrait d'adopter les écritures suivantes de réajustement des lignes budgétaires pour :

- réimputer correctement la reversion (17500 €) de la part des subventions France Services (FIO et FNADT) à la Commune de Creissels,
- ajuster le montant de 1€ des écritures d'amortissements :

Virement de crédits

Désignation	Dép en ses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 7489 : Reverst sur autres attributions		17 500.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		17 500.00 €		
D 6811: Dot.amort.immos incorp.& corp		1.00€		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		1.00 €		
D 65888 : Autres	17 500.00 €			
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	17 500.00 €			
D 6713 : secours et dots	1.00€			
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	1.00 €			
Total	17 501.00 €	17 501.00 €		
INVESTISSEMENT				
R 2804181: Autres: Biens mobiliers, mat.				1.00€
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section				1.00 €
R 10226 : Taxe d'aménagement			1.00 €	
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves			1.00 €	
Total			1.00 €	1.00 €
Total Général	0.00€		0.00 €	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

République Française Département de L'Aveyron

Séance du 19 octobre 2023

Délibération n° D2023-058

Ouï cet exposé, et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOPTE, cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon Le 19 octobre 2023

Le Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

Le Maire

M. CADAUX Didier

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale, et/ou
 - un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone: 05 62 73 57 57; Fax: 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant: http://www.telerecours.fr.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Communal 2023 : Décision modificative n°02

Date de décision: 19/10/2023

Date de réception de l'accusé 20/10/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 20231019_058

Identifiant unique de l'acte : 012-211202254-20231019-20231019_058-BF

......

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte: 7.1.2

Finances locales

Decisions budgetaires

Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,

affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier: DOCBUDG-21120225400010-012038-DM2-2023-20102023.xml (

99_BU-012-211202254-20231019-20231019_058-BF-1-1_1.xml)

Annexe: DELIB-D2023-058-Budget Communal-DM2.pdf (70_DE-012-

211202254-20231019-20231019_058-BF-1-1_2.pdf)

Budget Communal 2023 : Décision modificative n°02 DELIB